

« Liberté d'importuner »
La « galanterie à la française » fait débat outre-mer

Page B 5



Zeitgeist
Mettre la hache dans le système et rêver un ordre nouveau

Page B 10

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CIX N° 3

LE DEVOIR, LE VENDREDI 12 JANVIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

Mascouche a péché par ignorance

Une prière ne transforme pas un centre culturel en lieu de culte, rappelle la Cour supérieure dans un jugement rendu contre la municipalité

LISA-MARIE GERVAIS

Ce n'est pas parce qu'on fait la prière dans un endroit que celui-ci est un lieu de culte. La Ville de Mascouche l'a appris à ses dépens, ayant été rabrouée par la Cour pour avoir révoqué, à tort, le permis d'un centre culturel musulman, selon un jugement rendu mercredi.

Peu avant minuit le 29 juin 2016, des représentants de la ville, dont un inspecteur et des policiers, se sont présentés au Centre communautaire Essalam, en réponse à des plaintes de résidents qui avaient été témoins de prières et croyaient avoir affaire à une mosquée. Ils ont aperçu une trentaine d'hommes agenouillés en direction de La Mecque en train de prier et un représentant de la Ville a informé les responsables du centre que leur permis était révoqué. Le certificat d'autorisation d'usage stipulait clairement que le zonage ne permettait pas « les activités de culte et/ou religieuses ».

Des citoyens croyaient que le centre culturel cachait une mosquée

Dans son jugement, le juge Pierre Labelle de la Cour supérieure a statué que des prières peuvent avoir lieu à l'occasion dans un lieu sans que celui-ci soit considéré comme une mosquée, une église ou une synagogue à proprement parler. « Est-ce que cette activité de prière dans le centre communautaire transforme ce local en « édifice de culte »? Le tribunal estime que non. »

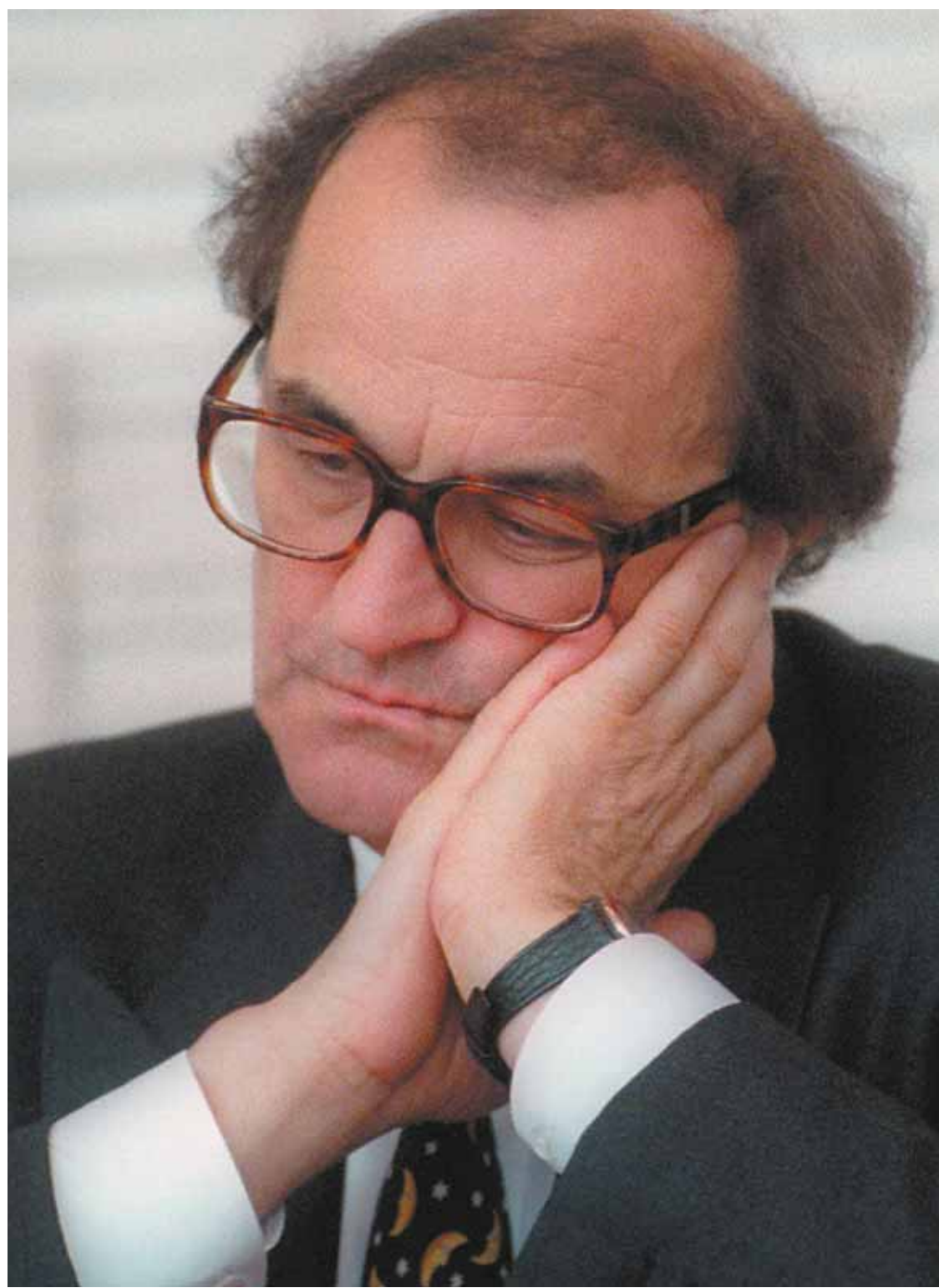
De plus, les inspecteurs ne s'étant rendus qu'une seule fois sur place pour constater les faits, il devenait « déraisonnable » de conclure que le centre enfreignait la loi. « [...] Rien ne permet de croire que ce centre communautaire est destiné principalement à la prière », lit-on dans le jugement. Pour qu'un endroit soit considéré comme un lieu de culte, il faut que ce soit un espace de rassemblement consacré principalement aux fins de la pratique du culte et qu'il tienne des activités comme l'enseignement de la religion.

Or, ce n'est pas la vocation du centre communautaire Essalam, insiste Ines Cherbib, la

VOIR PAGE A 10 : MASCOCHE

AGRESSIONS SEXUELLES

Six autres musiciennes dénoncent le chef Charles Dutoit



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Mis en cause par six autres musiciennes, Charles Dutoit a nié les accusations.

AMÉLI PINEDA

Six autres femmes affirment avoir été agressées sexuellement, dont deux à Montréal, par le chef d'orchestre Charles Dutoit dans une enquête publiée jeudi par Associated Press (AP).

Ces nouvelles allégations s'ajoutent à celles révélées par l'agence de presse en décembre dernier.

Les nouveaux témoignages recueillis par les journalistes Jocelyn Gecker et Janie Har concernent des agressions sexuelles, dont un viol, perpétrées sur une période de quatre décennies, à partir de la fin des années 1970, au Canada, aux États-Unis et en France.

Deux des agressions auraient eu lieu à Montréal alors que M. Dutoit dirigeait l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). *Le Devoir* n'a pas pu confirmer ces allégations de manière indépendante.

Par l'entremise de son avocat, Charles Dutoit a nié « catégoriquement et complètement » ces nouvelles accusations, et il s'est dit particulièrement horrifié que quelqu'un l'accuse de viol.

La direction de l'OSM, qui avait confirmé le 23 décembre dernier avoir reçu une plainte de harcèlement sexuel visant son ancien directeur artistique, s'est dite bouleversée par les nouvelles révélations. Elle a rappelé qu'une enquêteuse externe a été mandatée pour passer sous la loupe les années Dutoit, qui a été directeur artistique de l'OSM de 1977 à 2002. Il a démissionné au milieu d'un conflit avec les musiciens, qui l'accusaient ouvertement de harcèlement psychologique.

« L'enquêteuse rencontrera les personnes désirant porter à son attention des faits reliés au harcèlement sexuel dont elles ont été directement victimes, qu'elles fassent partie de l'orchestre, qu'elles soient contractuelles ou membres du personnel administratif », mentionne dans un courriel Pascale Ouimet, responsable des relations publiques de l'OSM.

Aggressions à Montréal

Parmi les femmes qui ont accepté de raconter leur histoire à visage découvert, on retrouve la chanteuse et actrice Mary Lou Basaraba. Elle a confié à AP avoir été agressée par M. Dutoit alors qu'elle était journaliste et dans

VOIR PAGE A 10 : DUTOIT

AUJOURD'HUI



Actualités › Une facture impressionnante. Les députés fédéraux dépensent une petite fortune en frais d'impression pour communiquer avec leurs électeurs.

Page A 3



Avis légaux..... B 8
Décès..... A 6
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 6
Sudoku..... B 9

ANALYSE

Coupez!

Daniel Day-Lewis interprète son ultime rôle dans *Le fil caché*

Le nouveau film de Paul Thomas Anderson multiplie les pistes de lecture étonnantes. L'une d'elles permettrait-elle d'expliquer la décision de l'acteur Daniel Day-Lewis de prendre sa retraite? Avis de divulgâcheur: cette analyse n'évite aucune révélation mais aborde des enjeux sur lesquels, peut-être, certains cinéphiles ne voudront lire qu'après visionnement. S'en tenir, alors, à la critique en encadré.

FRANÇOIS LÉVESQUE

Le *fil caché* sera le dernier film de Daniel Day-Lewis, a laissé savoir le principal intéressé plus tôt cette année. Étrange décision pour un acteur lauréat



UNIVERSAL PICTURES

Une scène tirée du film *Le fil caché*, de Paul Thomas Anderson, avec Daniel Day-Lewis et Vicky Krieps

VOIR PAGE A 10 : COUPEZ